

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 29 août 2019

Le président, M. Maurizio Di Felice, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

Le président est très heureux de retrouver les Conseiller(ère)s après cette pause bienfaisante et les remercie encore pour la confiance qu'il(elle)s lui ont témoigné en l'élisant pour un deuxième mandat, mandat auquel, comme il l'a mentionné lors de son allocution lors de la cérémonie du 1^{er} Août, il va essayer d'apporter une touche plus personnelle ça et là, bien que, comme l'a rappelé Mme Véronique Villaine, il n'est pas facile de sortir du cadre du Règlement. Cette touche personnelle commence par un hommage. Le président souhaite en effet dédier cette année de présidence à la mémoire de M. Gilbert Christinet qui nous a quitté il y a quelques mois déjà, pilier de la Fanfare de Gland et fervent défenseur de la Commune. M. Gilbert Christinet a été membre de ce Conseil, qu'il a présidé en 1973.

Le président remercie toutes les personnes présentes de se lever et de respecter quelques instants de silence en sa mémoire.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 62 Conseillères et Conseillers.

Il y a 10 excusés (Mmes Katia Annen, Emmanuelle Cosandai et Béatrice Saxer Brown, MM. Christian Gander, Jean-Philippe Genoud, Guillaume Labouchère, Rasul Mawjee, Patrick Messmer, Rupert Schildböck et Patrick Vallat).

1 arrivera plus tard (M. Daniel Richard).

2 absents (Mme Natacha Bello et M. Olivier Moulin).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour, y compris le rapport de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 61, lequel leur a été transmis le 23 août 2019 par voie informatique. Tel est bien le cas.

Le Bureau n'a pas reçu de motion, de postulat ou d'interpellation.

• L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 juin 2019.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. **Préavis municipal n° 59** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2019.

6. **Préavis municipal n° 60** relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la rue Mauverney, tronçon Perron-Alpes.
7. **Préavis municipal n° 61** relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour la création d'un pôle média à Gland et de nouvelles infrastructures de production pour Nyon Région Télévision.

Préavis – Première lecture

8. **Préavis municipal n° 62** relatif à l'arrêté d'imposition 2020.

Autres objets

9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion économique : connaître la vision (pourquoi pas disruptive) de la Municipalité ».
10. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Froidevaux intitulé « Pour la définition d'une politique communale en matière de gestion des déchets » et nomination d'une Commission.
11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Messmer intitulée « Politique culturelle instaurée ces dernières années sur le territoire de notre commune, et quel avenir ? ».

Divers

12. Nomination d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).
 13. Nomination d'un(e) membre de la Commission chargées d'examiner les pétitions qui sont adressées au Conseil.
 14. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 juin 2019

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 juin 2019.

3. Communications du Bureau

Le président déclare qu'il a accepté ce mandat en se basant sur l'expérience acquise lors du précédent. Partant de ce fait, il avait l'idée que ce serait un peu plus tranquille, une sorte de formalité. Que nenni. Si certain(e)s Conseiller(ère)s sont parti(e)s sous les palmiers pour mettre les pieds dans le sable ou en ont profité pour arpenter les sentiers des belles montagnes suisses, pour sa part, après une avalanche de mails de la part de la secrétaire, les différentes séances pour préparer la fête du 1^{er} Août et cette séance de Conseil, en plus la plongée dans les règlements, il a passé une grande partie de l'été à répondre aux sollicitations de citoyens dans la rue ou sur les réseaux sociaux, ainsi qu'aux nombreux courriers reçus.

Tout d'abord, le président aimerait faire quelques mises au point pour la bonne marche du Conseil.

- Il rappelle l'art. 52 du Règlement qui précise que les rapports sont à remettre au minimum 10 jours avant la séance, cas d'urgence réservés. Il prie donc les futurs premiers membres et rapporteurs des différentes Commissions de ne pas attendre la dernière minute avant de demander un délai supplémentaire pour le dépôt des rapports.
- Une charte graphique cadrant l'image et l'identité de l'Administration communale via les différents documents émis par cette dernière (papier à en-tête, masque PowerPoint, etc.) a été mise sur pied. Le Conseil communal a pu bénéficier de modèles qui lui sont dédiés.

La police de caractère retenue est Calibri 11 et des modèles pour guider les Conseiller(ère)s dans la rédaction des différents rapports leur seront prochainement transmis. Il espère que cela apportera une meilleure lisibilité et facilitera le travail des rapporteurs. Ces mesures n'ont pas lieu à obligation, mais il serait toutefois apprécié que, à l'avenir, tous les documents du Conseil soient rédigés de la même manière. Il remercie d'avance les Conseiller(ère)s pour leur précieuse collaboration.

Le président passe ensuite aux communications du Bureau, qui sont les suivantes :

- La passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau a eu lieu le lundi 1^{er} juillet 2019, à 19h00. Le président remercie la presse qui a brillé par son absence, et ce malgré une invitation en bonne et due forme. Un message d'excuse aurait été apprécié.
- Le 11 juillet 2019, le président a répondu présent à l'invitation de la ville de Gland pour l'Open Air, qui s'est tenu à Grand-Champ. Ce fut une très belle soirée qui s'est clôturée avec la projection du film « Yesterday ».
- Le 15 juillet 2019, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 28 juillet 2019, le président a assisté à la célébration œcuménique qui était organisée cette année dans la chapelle catholique. Cette cérémonie, organisée à tour de rôle par les communautés religieuses glandoises, a lieu le dimanche précédant le 1^{er} Août.
- Le 1^{er} Août, le président, en compagnie du 1^{er} vice-président et porte-drapeau pour l'occasion, d'une partie de la Municipalité et de Mme Marion Wahlen, députée au Grand conseil, ainsi que de quelques Conseiller(ère)s, a participé au traditionnel cortège suivi de la partie officielle.
- Par courriel du 8 août, M. Victor Braune a demandé, à titre d'information, un point de situation sur le suivi de la réponse à son postulat intitulé « Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales ». D'entente avec la Municipalité, c'est M. le Syndic Gérald Cretegny qui répondra sur ce point.
- Le 19 août 2019, le Bureau a reçu une demande de report de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 61 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour la création d'un pôle média à Gland et de nouvelles infrastructures de production pour Nyon Région Télévision, pour lequel une décision sera prise ce soir. A titre exceptionnel, ce report de quelques jours a été accepté par le Bureau, raison pour laquelle les Conseiller(ère)s ont reçu le rapport de dite Commission par voie électronique en date du 23 août 2019.
- Le 20 août, M. Rodolphe Chatagny a informé le président que, à l'issue de la séance du Conseil communal de ce jour, il prendra congé de cette assemblée. C'est toujours un regret de voir un Conseiller s'en aller. Au nom du Conseil communal, il remercie M. Rodolphe Chatagny pour son engagement au sein du Conseil, en particulier au sein de la Commission des finances. Le nombre de ses interventions prouve à n'en pas douter l'intérêt qu'il porte à la cause publique. Le président lui souhaite, ainsi qu'à sa famille, le meilleur pour la suite.

Dans la mesure où la liste des viennent-ensuite du parti politique GdG est épuisée, ce dernier doit procéder à un parrainage d'une liste de nouveaux membres. Cette démission sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil communal du 3 octobre 2019.

La nomination d'un(e) membre remplaçant M. Rodolphe Chatagny au poste de membre de la Commission des finances aura également lieu le 3 octobre prochain.

- Le 26 août 2019, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 3 octobre prochain.
- S'agissant des élections fédérales du 20 octobre 2019, soit l'élection des 19 membres vaudois du Conseil national et des 2 membres vaudois du Conseil des états, le président déclare que délai pour le dépôt des candidatures était fixé au 12 août à midi. La Chancellerie a validé :
 - 375 candidats et 24 listes pour l'élection au Conseil national
 - 15 candidats et 11 listes pour l'élection au Conseil des états.

7 candidats pour le Conseil national sont domiciliés à Gland, à savoir Mme la Municipale Christine Girod et M. le Syndic Gérald Cretegny, Mme Noémie Villois, Mme Léonie Wahlen et M. Patrick Vallat, membres du Conseil communal. Les deux autres candidats sont M. Philippe Moret sur la liste Parti évangélique vaudois (PEV) et M. Arnaud Durand sur la liste des Jeunes Vert'libéraux. Il n'y a pas de candidat glandois pour le Conseil des états. Au nom du Conseil communal, le président leur adresse ses plus vives félicitations pour leurs candidatures et leur souhaite une excellente campagne.

Au point de vue logistique, la ville de Gland va déléguer deux personnes pour suivre une formation dispensée par le Canton. Il s'agit de Mme Véronique Romanowski, secrétaire de direction au Secrétariat municipal, et Mme Karine Teixeira Ferreira, secrétaire du Conseil communal. Elles auront ensuite la charge de former les personnes qui seront présentes lors du dépouillement. A ce titre, les personnes intéressées à participer celui-ci sont priées de bien vouloir s'annoncer auprès de la secrétaire dans les meilleurs délais.

- Le président rappelle que le Tir de l'Amitié aura lieu le samedi 28 septembre 2019. Trois équipes représenteront le Conseil communal lors de cette manifestation.

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegny, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Personnel communal :

Arrivées :

- dès le 1^{er} août 2019 : M. Xavier Mollard, assistant de sécurité publique (ASP), au Service de la population (ci-après : SPOP);
- dès le 12 août 2019 : Mme Stéphanie Cherpillod, coordinatrice pédagogique à 80 %, au Service de la jeunesse;
- dès le 26 août 2019 : Mme Justine Fossati, apprentie techniscéniste, au Service de la culture;
- dès le 26 août 2019 : Mme Natali Pereira, apprentie employée de commerce 1^{ère} année;
- dès le 26 août 2019 : M. Alexei Koslov, apprenti employé de commerce 2^{ème} année;
- dès le 1^{er} septembre 2019 : M. Miguel Ayala : assistant « Cité de l'énergie » à 80 %, au Service des bâtiments et de l'urbanisme (ci-après : SBU);
- dès le 1^{er} septembre 2019 : Mme Emmanuelle Chevalier, conseillère en insertion à 50 %, au Service de la jeunesse;
- dès le 1^{er} septembre 2019 : M. Tiago Dias Oliveira, qui a terminé son apprentissage d'employé de commerce en date du 20 août 2019 auprès du Secrétariat municipal, sera engagé comme employé administratif à 80 % au Contrôle des habitants, au SPOP;
- dès le 9 septembre 2019 : Mme Coralie Willi, assistante ressources humaines à 50 %, au Secrétariat municipal.

Départs :

- au 24 juin 2019 : Mme Caroline Romanens, assistante ressources humaines, au Secrétariat municipal;
- au 31 juillet 2019 : Mme Marianne Bally, employée administrative, au SPOP;
- au 31 juillet 2019 : Mme Marine Ventury, bibliothécaire, au Service de la jeunesse;
- au 30 septembre 2019 : Mme Sonia Guilloud, secrétaire, au SBU.

- M. Victor Braune a demandé à la Municipalité quelle était la suite donnée à son postulat intitulé « Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales ». Il voulait notamment savoir quel était le délai de réponse que la Municipalité avait. En réalité, il n'y a pas de délai. La réponse municipale a été donnée au mois de février 2019 lors de ce Conseil et dite réponse a été acceptée. Ensuite la Municipalité doit ou peut – cela dépend ce qu'elle souhaite faire – répondre positivement en mettant en place une proposition de règlement ou autre chose qui permette d'aller de l'avant. Pour répondre à M. Victor Braune, la Municipalité est effectivement en train de travailler sur ce postulat et divers travaux à ce sujet ont déjà débutés, lesquels seront prochainement traités par la Municipalité, si bien qu'une proposition sera en principe présentée aux Conseiller(ère)s d'ici la fin de l'année.
- Toujours dans le cadre des intercommunalité, la Région de Nyon a eu ce jour la visite de Mme la préfète Chantal Turin, qui a indiqué que bon nombre de communes du district avaient, à l'ordre du jour de leur Conseil, un point concernant les informations des délégués des intercommunalités. Il saisi l'occasion pour proposer aux Conseiller(ère)s d'étudier cette possibilité. Actuellement, au niveau de la Région de Nyon par exemple, il n'y a que lui qui communique alors que des Conseiller(ère)s sont délégués auprès du Conseil intercommunal.
- Au début de l'année, la Municipalité avait l'intention de pouvoir donner coup de jeune à la fête du 1^{er} Août et c'est ce qu'elle a fait en préparant une nouvelle organisation, qui n'a pas directement touché la partie officielle ni la tartine-party, mais qui a touché toute la fête qui avait lieu à Grand-Champ, en abandonnant d'une part le feu d'artifice tel qu'il était présenté à l'époque, en réorganisant le système des cantines et la place de fête, et en offrant un spectacle numérique sur la façade du bâtiment de Grand-Champ, qui est une grande façade puisqu'elle fait 12 mètres de haut et 100 mètres de long. D'ailleurs, de l'avis du professionnel chargé de cette réalisation, c'est la première fois qu'il mettait en œuvre un tel spectacle sur un mur aussi grand que celui-ci. Le résultat de la fête a été tout à fait convainquant puisque la population qui est venue assister à cette fête a quasiment doublé et, de manière générale, les gens étaient satisfaits même si certains n'ont pas forcément aimé le contenu du spectacle. Mais on peut dire que c'est une fête qui est réussie. Le débriefing de cette fête, auquel le président du Conseil communal a participé, a eu lieu ce jour et la Municipalité a maintenant des outils pour pouvoir aller de l'avant et rester innovante dans le cadre de ces fêtes dont le but, même si elles sont traditionnelles, est d'avoir du plaisir.

Avec l'arrivée de M. Olivier Moulin, le nombre de Conseillers présents passe à 63.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Cinéma Open Air : cette 8^{ème} édition a été une très belle réussite, avec plus de 2'300 spectateurs pour les 5 soirées cinéma. Il faut souligner le beau succès des terrasses musicales, avec des concerts de qualité qui ont permis à un nombreux public de profiter de la musique tout en se restaurant. Elle tient à remercier le personnel communal qui a été impliqué ainsi que les sociétés locales qui, comme chaque année, ont été présentes pour les différents stands de nourriture.
- L'été à la Falaise : un très beau résultat pour cette 2^{ème} édition qui a proposé aussi bien des animations sportives que culturelles à la plage de Gland. La fréquentation a été excellente. La nouveauté cette année a été la présence de l'Association commerciale de Gland (ACG), avec une buvette en soirée et le concert de François Vé qui a chanté les chansons de son dernier album « Helvetica » qui l'emmène à travers toutes la Suisse grâce à son vélo cargo.
- Ciné seniors : il y aura une nouveauté pour cette saison. En effet, dès cet automne, avant les cinés seniors organisés en collaboration avec Pro Senectute, le public aura le choix de prendre un repas au foyer du théâtre. Le film suivra et ensuite un goûter sera offert comme par le passé. Un service de transport pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer sera également proposé.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

Finances

- Il aimerait tout d'abord revenir sur les questions qui ont été posées lors de la dernière séance du Conseil communal par rapport aux comptes 2018, lesquelles n'avaient pas trouvé réponse immédiatement.

M. Guillaume Labouchère s'étonnait qu'une somme de CHF 4'000.- avait passé du compte n° 46 au compte n° 48 dans les comptes 2018 par rapport au budget. Cela s'explique par le fait que le compte « fonds de quartier » a été mal placé dans le budget 2018 mais a ensuite été correctement placé dans les comptes 2018. Le prélèvement n'a pas eu lieu, ce qui explique donc cette différence.

Au niveau de la Municipalité, il a été plus difficile de trouver ce qui s'était passé s'agissant de la question de Mme Anik Freuler concernant le commentaire quant à la différence de CHF 28'000.- sur les vacances et le salaire de la Municipalité. Le commentaire mentionnait qu'il y avait un problème au niveau des heures, mais effectivement cela ne jouait pas car pour 200 heures cela représentait un montant de CHF 140.- de l'heure, ce qui n'est pas possible. En vérité, l'erreur ne se trouvait pas dans le commentaire mais dans le compte d'affectation de fonds, avec une mauvaise situation au niveau du salaire dans la mesure où le salaire de la secrétaire a été placé dans le mauvais compte, soit dans celui de la Municipalité, ce qui explique le montant erroné. Cela n'est pas très grave dans la mesure où il s'agit d'un compte « administration générale ». Il félicite Mme Anik Freuler pour avoir remarqué cette erreur, qui a échappé à tout le monde, d'abord à l'interne, puis à la Commission des finances, à la Municipalité, à l'organe de révision et à la Préfecture. La Municipalité a déclaré cette erreur dans la vérification des comptes, à l'organe de révision et au Préfet. Ces derniers ne pensent pas qu'il soit nécessaire d'amender ou de modifier les comptes 2018 dans la mesure où les charges sont les mêmes, qu'il s'agit d'une question de répartition et que cela a déjà été corrigé au niveau des salaires.

Il se tient à disposition des Conseiller(ère)s pour toute explication complémentaire.

- Un bouclage de crédit est annoncé, à savoir :

Préavis municipal n° 20/2017 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour l'aménagement de 11 places de parc au chemin du Lavasson	
Crédit d'investissement accordé	CHF 90'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 73'067.40, soit 81,2 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 16'932.60

- Les résultats définitifs de la péréquation 2018 sont connus et la commune de Gland doit à la péréquation la somme de CHF 18'179'176.-. Il est important de retenir que la provision que la Commune avait, laquelle s'élevait à CHF 4'767'356.-, était un peu plus large que ce qu'il fallait prévoir. Il a en effet été provisionné en trop un montant de CHF 364'657.-, lequel vient évidemment se mettre en bénéfice supplémentaire sur 2019.

A ce jour, en sachant la situation des impôts et des revenus 2019, la Commune est à CHF 2,5 Mios d'avance par rapport au budget. En effet, si l'on arrêterait maintenant les comptes et si l'on prenait les charges pour toute l'année en arrêtant les revenus à ce jour, il y aurait donc CHF 2,5 Mios de plus que prévu, avec un budget qui s'élevait à peu près à - CHF 4,5 Mios, avec encore des crédits complémentaires qui devraient être validés ce soir. Pour l'instant, on n'est plus qu'à - CHF 2 Mios par rapport au budget, mais il reste encore passablement de mois et l'impôt foncier, par exemple, n'a pas encore été reçu. S'agissant des personnes physiques, presque l'entier de ce qui a été budgété a déjà été reçu et, au niveau des personnes morales, le montant a déjà été dépassé car un montant de CHF 1 Mio de rattrapage a été reçu.

- Compte tenu des dépenses qu'il va falloir faire ces prochains temps, notamment la réparation du pont de la Vy-Creuse et les travaux aux Perrerets, la Municipalité a décidé de faire un nouvel emprunt sur le long terme, soit un montant de CHF 5 Mios sur 10 ans, dès le 26 septembre prochain. A l'heure actuelle, si l'on emprunte à 10 ans et si l'on est une collectivité publique bien notée comme Gland, on emprunte à 0,1 %. Cela est très volatile car, il y a une semaine, le taux était encore à - 0,7 %, ce qui fait

que, avec la marge de la banque de 0,5 %, la Commune aurait pu emprunter à - 0,2 %. Cela est à méditer car il pense que, à l'heure actuelle, s'il y a des investissements à faire, cela ne coûte quasiment rien du tout.

- Il rappelle l'existence de l'e-facture, soit la possibilité de recevoir directement les factures de la Commune dans son e-banking et ainsi économiser du précieux papier. A l'heure actuelle, il y a 336 adhérents pour la ville de Gland. Il invite les membres du Conseil communal à se pencher sur la question et à s'y inscrire. Tous les détails se trouvent sur le site Internet de la Commune, sous la rubrique « eBill ».

Sports

- Le street tournoi foot et basket, organisé avec le Futsal Club de Gland et le Basket Club de Gland, a eu lieu le samedi 29 juin et le dimanche 30 juin dernier. Quelques échos ont parus dans la presse. Malgré une forte chaleur, 46 équipes étaient présentes, soit 25 équipes de basket et 21 équipes de football, dont une équipe de la Commune.
- L'application Sport City Tour, dont il a déjà parlé lors d'une précédente séance, est actuellement en ligne. Les personnes intéressées peuvent la télécharger sur leur Smartphone. Il s'agit d'une application qui permet d'aller dans différentes villes et de suivre un parcours fléché avec un plan. La ville de Gland a maintenant son parcours vidéo, lequel part du Bâtiment communal, passe par le quartier d'Eikenøtt puis En-Bord, la gare et la Falaise, avant de remonter sur l'avenue du Mont-Blanc. Ce parcours peut se faire en marchant ou en courant et des explications sont à chaque fois données sur les exercices qui peuvent être faits, pour tous les niveaux. Il invite les Conseiller(ère)s à télécharger cette application, à essayer le parcours et en parler autour d'eux.
- Du 5 mai au 30 juin 2019, la piscine des Perrerets a été ouverte les dimanches matins, de 08h00 à 11h00, en nage libre, avec un cours d'aquagym de 11h00 à 12h00. Cette expérience, qui avait très bien fonctionné pour la période de mai à juin 2019, sera reconduite durant les mois d'automne et d'hiver, où la piscine des Perrerets sera ouverte tous les dimanches matins.
- Le Tir de l'Amitié aura lieu le 28 septembre prochain, lequel sera suivi d'un apéritif offert par la Commune et d'une choucroute pour tous les participants.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Etablissements primaire et secondaire : l'heure de la rentrée scolaire a sonné pour les 1'228 élèves que compte l'établissement primaire et les 482 élèves du secondaire.

Pour le primaire, la répartition par bâtiment est de 440 élèves à Mauverney, 499 aux Perrerets et 315 aux Tuillières.

Durant cet été, de nombreux travaux et aménagements ont été réalisés sous la conduite du SBU. Comme les Conseiller(ère)s le savent, les travaux vont bon train aux Perrerets et il(elle)s avaient également accepté un préavis pour Mauverney. Tant aux Perrerets qu'à Mauverney, la mise en place des Portakabin, les travaux à la salle des maîtres et autres chantiers ont été parfaitement réalisés dans les délais convenus. Elle tient ici à souligner l'important travail et la précision qui a été démontrée par toutes les équipes des travaux et elle les remercie car la rentrée scolaire a pu se faire dans de très bonnes conditions.

- Camps scolaires : participation des parents aux coûts des camps, voyages scolaires et activités culturelles.

Suite à la nouvelle jurisprudence fédérale précisant le principe et l'étendue de la gratuité de l'enseignement public obligatoire, le Conseil d'Etat vaudois a décidé que, dès la rentrée scolaire d'août 2019, les parents des élèves vaudois ne devraient plus payer pour les fournitures scolaires, les livres ou le matériel de bricolage. Concernant les courses d'école, les camps, les voyages d'étude, les activités culturelles, les sorties et les autres excursions organisées par les établissements scolaires, qui conservent un caractère obligatoire, seuls les frais qui seraient économisés par la famille en l'absence de l'enfant pourront être réclamés aux parents, soit essentiellement les frais de repas.

Aussi, la Municipalité de Gland applique, dès le début de l'année scolaire 2019-2020, la participation des parents aux coûts des camps et voyages scolaires, pour un montant de CHF 13.- par jour et par élève pour les élèves du primaire et de CHF 16.- par jour et par élève pour les élèves du secondaire. Pour un camp de cinq jours, seuls quatre jours seront facturés, soit CHF 52.- au total pour les élèves du primaire et CHF 64.- au total pour les élèves du secondaire, sachant que souvent les élèves partent en ayant déjà pris leur petit déjeuner et reviennent juste après le repas de midi.

En cas de besoin, un paiement échelonné ou une aide financière peuvent être accordés aux familles sur demande et sous conditions, selon un barème qui a été défini par la Municipalité. Le formulaire de demande ainsi que le barème pour l'octroi d'un subside sont disponibles sur le site Internet de la commune. Dorénavant, les courses d'école, les activités culturelles, les sorties et les autres excursions organisées par les établissements scolaires sont totalement gratuites pour les parents.

- Parascolaire : au niveau du parascolaire, l'UAPE Uni'Vert affiche des occupations importantes, avec près de 155 enfants inscrits. C'est pourquoi, comme elle l'a déjà annoncé lors de la séance du Conseil communal du mois de juin 2019, une nouvelle structure d'accueil pour les écoliers sera ouverte dès cet automne à la rue de la Paix 1, laquelle pourra non seulement absorber le nombre d'élèves toujours plus nombreux dans l'UAPE Uni'Vert, mais également accueillir les 7P et 8P, selon la Loi sur l'accueil de jour pour les enfants.

Dans cette attente, plusieurs enfants sont accueillis par la structure Pause-Déj pour le repas de midi afin de désengorger l'UAPE. En ce qui concerne la Pause-Déj, cette dernière accueille quotidiennement 110 enfants sur les sites de Mauverney et des Perrerets.

- Pédibus : avec la rentrée scolaire, le Pédibus a également repris ses activités. 4 lignes desservent les accès à l'école, ce qui représente 41 enfants pour 31 familles. Après Lausanne, la ville de Gland est citée en exemple pour le nombre de lignes dont elle dispose.

Le vendredi 20 septembre prochain sera consacré à la journée à pied à l'école. Le Pédibus et son comité feront un parcours spécial au départ de la gare de Gland et proposeront des animations pour les élèves.

Elle salue l'engagement et l'enthousiasme des membres du comité, des personnes qui accompagnent les enfants et des personnes de ProSenectute qui font également les trajets avec les enfants, cela 4 fois par jour, et les en remercie. C'est une grande richesse pour les enfants, mais également pour les parents, de pouvoir faire cette activité. Il est apprécié par la Commune de pouvoir compter sur ces bénévoles qui font aussi un petit geste pour notre planète en accompagnant à pied des enfants à l'école.

- « Gland ça marche ! » : la 5^{ème} édition de « Gland ça Marche ! » aura lieu le samedi 21 septembre au départ des Tuillières, dès 11h30. Un rallye pédestre emmènera les familles et les marcheurs à la rencontre de nombreuses associations et entreprises qui se trouvent sur l'ouest de la Commune. La partie officielle aura lieu à 18h00, avec l'accueil des nouveaux habitants ainsi que la réception de la délégation des élèves de l'Etablissement primaire ayant représenté la commune de Gland lors de la cérémonie organisée pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui aura lieu le 19 septembre à Lausanne. A cette occasion, une chorégraphie préparée par les élèves sera présentée par les élèves concernés dans le cadre de « Gland ça marche ! ». Ce sera également l'occasion pour les autorités communales de recevoir le drapeau des JOJ qui sera officiellement remis lors de cet événement.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Durant l'été, de gros travaux bien visibles ont été effectués tant au collège des Perrerets qu'à celui de Mauverney. Des travaux moins visibles ont également été effectués au collège des Tuillières, où il a été profité du fait qu'il n'y avait pas d'élève pour régler des petits problèmes d'infiltration d'eau dans les verrières qui se trouvent de part et d'autre de l'entrée. Il félicite les entreprises ayant effectué tous ces travaux, lesquelles ont vraiment très bien joué le jeu.

- S'agissant de la société ThermorésÔ SA, dont la Commune a 10 % du capital-action, qui va distribuer la chaleur – on l'espère géothermique de moyenne profondeur – d'ici 2021, une petite modification devra être faite quant au passage qui reliera le réseau d'Eikenøtt à la Cité-Ouest dans la mesure où malheureusement les propriétaires du parc des Pins s'y opposent. Les techniciens sont actuellement en train de chercher un autre passage pour cette conduite qui reliera la Cité-Ouest depuis l'avenue du Mont-Blanc et le giratoire des Tuillières. De bonnes tractations ont été menées pour raccorder le futur quartier de La Combaz, dont les premiers habitants sont attendus pour octobre 2021. Il faut donc se presser pour leur trouver de la chaleur. La société ThermosésÔ SA est sur le coup et devrait pouvoir conclure des contrats avec l'entier du quartier.
- Concernant la société Télé-Dôle SA, de gros projets sont actuellement en cours. Suite à une opposition de l'Office français de la protection de la faune et de la flore quant aux télésièges et aux pistes, un arrêté préfectoral levant cette opposition a été rendu au début du mois de juillet 2019. Le délai de recours contre cette décision est fixé au 20 septembre 2019. En France, c'est lorsque l'on arrive en fin de procédure et que l'on veut faire les travaux qu'il risque d'y avoir des recours. Il donnera des nouvelles à ce sujet ultérieurement.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Comme les Conseiller(ère)s ont peut-être pu le constater, les Gens du voyage ont installé leurs caravanes autour du stand de tir. Ils sont partis hier soir sans problème, en laissant les lieux propres. La population peut à nouveau se garer à cet endroit et la place a été bien rendue.
- Un nouvel arrêt de bus a été créé devant l'UICN, pour desservir principalement l'EMS « Le Chêne ». Le TUG s'arrête donc depuis lundi passé à cet endroit. Pour l'instant, un panneau provisoire a été placé pour signaler l'arrêt. L'horaire officiel sortira le 14 décembre prochain, mais pour le moment le bus s'arrête toutes les heures à '05 et à '35, soit juste une minute après l'arrêt de Mauverney.
- Sur leurs tables, les Conseiller(ère)s ont pu trouver le flyer du programme de la Fête multiculturelle, avec la projection publique du film « La Marche », de Nadir Ben Yadir, le mardi 3 septembre dès 19h00 au Théâtre de Grand-Champ, qui sera suivie d'un apéritif. Lors de la Fête multiculturelle qui se déroulera le samedi 7 septembre 2019 et pour la première fois, les personnes qui ont été naturalisées et qui ont reçu leur passeport suisse cette année ont été conviées. Elle invite la population à venir nombreuse pour assister aux spectacles de musique et de danse qui sont très variés, et pour finir la soirée avec un DJ.
- En vue des élections fédérale du 20 octobre prochain, elle a le plaisir d'annoncer que toute formation politique reconnue a la possibilité de venir communiquer sur le marché, le mercredi 2 octobre, de 16h00 à 20h00. Une tente sera installée et sera à disposition de toute formation présente ce jour-là. Des mange-debout seront également à disposition. La distribution de boissons et de nourriture gratuites est autorisée. Néanmoins, pour ne pas faire de concurrence, les partis auront l'obligation de se fournir auprès des commerçants présents au marché. Une lettre a été envoyée aux partis avec toutes les explications utiles.
- La semaine de la mobilité aura lieu du mardi 17 septembre au vendredi 20 septembre 2019. Un tout-ménage sera distribué à la population ces prochains jours. Comme activités, il y aura le contrôle gratuit des vélos à l'école, un parcours vélo gymkhana du TCS, et la journée « à pied à l'école ». Lors du marché de cette semaine-là, le bus Equiwatt sera présent et la population pourra profiter de conseils pour faire des économies d'énergie faciles et rapides. Pour terminer la semaine, le vendredi en fin de journée, aura lieu l'inauguration des bornes rechargeables pour véhicules à Montolly, avec de nombreuses animations et surprises.

M. Michael Rohrer, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

N'a pas de communication.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

5. Préavis municipal n° 59 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2019

- M. Samuel Freuler, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 59 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2019, soit :

- d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2019 représentant au total une augmentation de charges de CHF 221'865.-;*
- d'arrêter la situation financière de la Commune comme suit :*

	CHF
Excédent des charges prévues au budget 2019	4'097'047.-
Charges supplémentaires selon préavis n° 59	221'865.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	4'318'912.-

6. Préavis municipal n° 60 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la rue Mauverney, tronçon Perron-Alpes

- M. Georges Grandjean, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Sébastien Bertherin, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - que, dans son étude détaillée, la Municipalité considère la possibilité d'installer un revêtement de type phonoabsorbant (OPB) sur l'ensemble du tronçon et pas seulement sur une partie de celui-ci, ceci bien entendu en relation avec une réelle plus-value pour les habitants au niveau du bruit et en tenant compte des contraintes financières;
 - que l'étude tienne compte du marquage au sol actuel de la rue Mauverney qui – si les membres de la Commission en ont bien compris le principe – donne par sa couleur différente une illusion d'optique incitant les automobilistes à ralentir, et que ce marquage soit reconduit jusqu'en haut de la rue Mauverney;
 - que la Municipalité puisse installer une signalisation adéquate ainsi que des informations détaillées sur le chantier pour les nombreux usagers de ce tronçon. La Commission propose de créer un grand panneau d'information à proximité des travaux.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Le président constate que les conclusions des deux Commissions vont dans le sens du préavis.
- La discussion est ouverte.

- M. Georges Grandjean : voudrait juste préciser une ou deux choses, en complément au rapport de la COFIN. Tout d'abord, les membres de cette Commission ont été très surpris de constater que, à cet endroit-là, il y a encore un égout qui n'est pas en séparatif et ont dès lors d'autant plus estimé qu'il était urgent de le mettre en séparatif pour respecter la loi.

Ensuite de cela, en lisant la réponse du SIE à la question posée pour justifier la différence entre le montant du plan des investissements, qui est de CHF 1'150'000.- pour ce projet, et le montant de CHF 1'825'000.- demandé dans le préavis, il lui semblait lire entre les lignes un certain agacement de la part du SIE. Il a d'ailleurs retranscrit la réponse de ce Service en entier dans le rapport, à savoir : « *En effet, la Municipalité impose au SIE de réaliser le préavis de construction avant d'élaborer l'appel d'offres* », ce qui fait qu'ils prévoient des marges de + ou - 20 %. Sur un crédit de CHF 1'825'000.-, + 20 % représente CHF 360'000.-, et - 20 % représente également CHF 360'000.-. Cela peut donc engendrer une différence de CHF 720'000.- sur ces travaux. Si l'on rajoute les « divers et inconnus », qui sont chiffrés à CHF 80'000.-, il est vrai que cela représente une grosse part sur le budget qui est demandé au Conseil communal. Personnellement, il est un petit peu mal à l'aise vis-à-vis de cette façon de procéder, et il se demande si on ne devrait pas passer peut-être par un crédit d'étude qui reprendrait certains travaux, lesquels seraient de toute façon repris dans le budget du préavis, et que le Conseil ait à se prononcer sur un devis qui tienne la route.

Il aimerait encore ajouter que les membres de la COFIN ont également pris position sur la question du revêtement. Il est vrai que ce n'est pas à l'unanimité de la COFIN que cette dernière a demandé au SIE de privilégier un revêtement qui serait durable plutôt qu'un revêtement phonoabsorbant pur qui aurait une durée de vie beaucoup plus courte.

- M. Michael Rohrer : relève que M. Georges Grandjean s'étonne sur le côté financier. Mais cela fait bien des années que la Municipalité travaille exactement de cette même manière, non seulement au SIE ou au SBU, mais également dans tous les Services. Ce qu'il demande là, c'est de revoir complètement toute la politique et la manière de faire de la Municipalité. Il s'agit d'un sujet délicat sur lequel il ne peut pas répondre immédiatement.

Concernant le revêtement, il constate que les vœux des deux Commissions sont un peu contradictoires à ce niveau-là. Il va dans le sens de la COFIN, car la pose d'un revêtement phonoabsorbant n'a pas de sens dans une zone à 30 km/h. En effet, dans une telle zone, la différence de décibels entre un revêtement phonoabsorbant et un revêtement neuf est tellement minime, voire imperceptible, que cela ne vaut pas la peine de poser un revêtement phonoabsorbant. Le Canton avait émis des recommandations quant à la pose d'un tel revêtement, lesquelles faisaient suite à une étude menée sur le bruit pour l'application de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et effectivement, à l'époque, lorsque ces recommandations ont été émises, la zone concernée était en zone à 50 km/h et cela avait dès lors du sens. Mais comme aujourd'hui cette zone est à 30 km/h, cela n'a strictement aucun sens.

- Mme Véronique Villaine : déclare que, concernant ce revêtement, le vœu de la Commission technique allait plutôt dans le sens de se dire que soit on met du revêtement phonoabsorbant partout si cela en vaut la peine, soit on n'en met nulle part. Les membres de la Commission technique ne vont pas se battre pour un revêtement phonoabsorbant dans une zone à 30 km/h.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 60 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la rue Mauverney, tronçon Perron-Alpes, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 1'825'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'732'273.-.*

7. Préavis municipal n° 61 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour la création d'un pôle média à Gland et de nouvelles infrastructures de production pour Nyon Région Télévision

- Le président déclare que, comme les Conseiller(ère)s ont reçu le rapport de la Commission technique en retard par rapport aux délais qui sont normalement prescrits, il(elle)s ont la possibilité de demander la lecture intégrale de ce rapport. A la question du président de savoir si quelqu'un requiert la lecture intégrale du rapport, personne ne se manifeste.
- Mme Léonie Wahlen, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Samuel Freuler : déclare que, par rapport à cette demande de crédit à laquelle il ne s'oppose pas, il n'a pas trouvé dans le rapport de la Commission technique la réponse à l'une des questions qui avait été posée lors du dernier Conseil, soit de savoir qui serait propriétaire des montants investis. Des collectivités publiques vont quand-même investir en tout CHF 200'000.- dans ce projet, et dans le rapport de la Commission, à la question de savoir si ce financement servira pour du matériel, il a été répondu « *Plutôt pour l'utilisation des locaux, des infrastructures, l'installation, la régie son* ». Cela ne lui paraît pas être tout à fait en accord avec le contenu du préavis. Il remercie dès lors la Municipalité de bien vouloir lui répondre sur ce point.
- Mme Christine Girod : remercie M. Samuel Freuler pour sa question. Elle pense qu'il est effectivement important de rappeler que ce préavis s'inscrit dans une démarche du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), qui est géré par la Région de Nyon. Comme les Conseiller(ère)s ont pu le lire dans le préavis, le financement est pour moitié du montant total réparti entre un cercle porteur, ce qui signifie que les villes de Nyon et de Gland prennent la moitié du montant total, soit CHF 50'000.- chacune, et les CHF 100'000.- restant sont en fait affectés au cercle solidaire, qui est composé de l'ensemble des communes qui constituent la Région de Nyon, et dont la répartition est faite selon la répartition propre à la Région de Nyon. Il est vrai qu'il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans le DISREN. Ce qu'il faut savoir, comme cela est stipulé dans le préavis mais ne ressort peut-être pas tel quel dans le rapport, c'est que ces investissements serviront finalement pour plusieurs choses qui sont dans les studios, comme par exemple des caméras, des câbles ou d'autres matériels techniques. Mais l'idée est qu'il y ait une mutualisation entre CNN, la société MediaGo Conseil SA et Nyon Région Télévision (NRTV). Si d'aventure une séparation devait intervenir après quelques années de cette collaboration, et bien ce montant investi fera l'objet d'une discussion au prorata de ce qui a été mis au montant total. Il est vrai qu'il n'existe pas une liste exhaustive du matériel qui appartiendrait à NRTV, mais il faut le comprendre comme une mutualisation. Et c'est bien là-dedans que réside la chance que l'on a de pouvoir entrer dans ce projet, puisqu'en y entrant avec ce montant-là, on acquiert une petite part du matériel global mais on a l'assurance, vu qu'il y a des préavis et que l'on sait les montants qui sont investis, qu'en cas de séparation ces montants investis seraient récupérés sous forme d'argent ou d'autres choses qui seront à négocier en temps voulu. Elle espère ainsi avoir répondu à la demande de M. Samuel Freuler.
- M. Laurent Dorand : déclare qu'il a un problème et avec le titre du préavis et avec ses conclusions, parce que dans le titre du préavis on parle de « *création d'un pôle média à Gland et de nouvelles infrastructures de production pour Nyon Région Télévision* », et que dans les conclusions on parle de « *acquisition de nouvelles infrastructures de production pour Nyon Région Télévision* », ce qui n'est, dans les deux cas, pas le cas du tout. Aujourd'hui, il y a un pôle qui vient à Gland, ça c'est une chose. Si c'est une société privée qui vient, c'est une autre chose. C'est très bien pour Gland qu'une société vienne s'y établir, mais cela n'a rien à voir ni avec NRTV ni avec Communyon.

La deuxième chose est que, après le débat qu'il y a eu juste avant et comme mentionné dans le préavis, ces CHF 200'000.- que l'on investirait ici serviraient en gros à acheter du matériel pour une société privée. Il est peut-être clarifié quelque part qu'en cas de séparation quelque chose serait restitué, mais le matériel n'appartiendrait absolument pas à Communyon. Et le fait que le contribuable paie de son argent du matériel pour une société privée lui pose personnellement un gros problème.

Le troisième point, pour lui, c'est la collusion. Il n'a rien contre NRTV ni contre M. Christophe Rasch, mais ce dernier est le CIO de la société MediaGo Conseil SA, il est aussi l'administrateur de CNN et est également chef de projet dans NRTV. Donc le fait que M. Christophe Rasch fasse investir pour Communyon – où il est engagé – quelque chose dans sa société privée, cela lui pose personnellement un énorme problème. Il n'a rien contre le fait qu'il y ait un pôle d'argent. Si NRTV veut en profiter, tant mieux, elle paiera un loyer, la société est là et il pense qu'il n'y a aucun souci à ce que Communyon paie un loyer à la société MediaGo Conseil SA pour utiliser les infrastructures, mais elle aura les infrastructures si elle arrive avec un budget pour cela et elle pourrait très bien le faire comme ça.

La conclusion pour lui avec tous ces points, c'est qu'il croit qu'on ne peut pas se permettre d'accepter un préavis comme celui-ci où le contribuable va donner CHF 50'000.-, en ce qui concerne la partie financière de Gland, à une société privée, parce qu'il y a 900 sociétés sur le territoire glandois. Si l'on procède de cette même façon avec chaque société, et bien il faudra CHF 45 Mios de budget. Il invite donc les Conseiller(ère)s à refuser ce préavis. Pour lui, cela n'a pas de sens de procéder de cette façon et si NRTV veut utiliser ce centre, qui est certainement très bien, c'est à Communyon de faire une location avec M. Christophe Rasch et de payer le loyer qu'il faut pour utiliser ces infrastructures.

- Mme Christine Girod : déclare qu'a priori, s'agissant de l'intitulé du préavis et des conclusions, il n'y a pas quelque chose de contradictoire à mettre un titre et à donner des conclusions qui n'ont pas tout à fait les mêmes termes. A son avis, ce n'est pas la première fois que cela arrive. Elle n'est pas juriste ni spécialiste non plus, mais elle ne pense pas que ce soit quelque chose qui soit grave par rapport à la décision qui sera prise tout à l'heure.

M. Laurent Dorand fait allusion au fait que Communyon ne serait pas propriétaire à quelque part de cet investissement. Comme elle l'a dit tout à l'heure, il faut bien se mettre dans la tête que ce n'est pas une opération où l'on donne de l'argent à quelqu'un. Il s'agit d'une opération qui s'inscrit dans un système du DISREN. Elle le répète – et s'excuse pour ceux qui avaient compris la première fois – le DISREN est géré par la Région de Nyon, qui a mis au point des critères très précis pour pouvoir faire ce type de dispositifs au sein de la Région de Nyon, qui permet précisément de faire des investissements et qui permet aussi de faire des investissements qui touchent l'ensemble de la région. Et au sein de ce Conseil, et peut-être aussi du même coin, on a souvent dit que NRTV devrait quand-même un peu passer par la Région de Nyon. Et bien c'est l'occasion ce soir de fédérer un peu la Région de Nyon autour un sujet qui touche précisément NRTV, cette chaîne régionale qui est gérée par Communyon. Elle rappelle que Communyon est une association qui n'a rien à voir avec une association privée. Tout le monde peut en faire partie et des cotisants sont toujours recherchés, et donc ce n'est pas du tout dans cet esprit de donner de l'argent à quelqu'un, c'est dans l'esprit de fédérer, autour d'un projet global, l'ensemble des communes de la région via la Région de Nyon. Comme elle l'a expliqué, il y a un cercle porteur et un cercle solidaire, elle ne va pas refaire l'explication.

Pourquoi CNN, pourquoi M. Christophe Rasch, pourquoi la société MediaGo Conseil SA ? C'est un petit peu lourd, parce que cela fait au moins la troisième année de suite que l'on parle de cela ! Comme elle l'a d'ailleurs dit à la Commission technique, elle précise tout simplement que les projets, les idées et les gens qui ont envie de faire avancer les choses, et bien pour les communes, pour la société et pour la collectivité, c'est de l'or en barre. Et là cela tombe sur M. Christophe Rasch. Mais heureusement qu'il existe des personnes comme lui qui ont aussi des idées, qui créent des projets et qui sont d'accord d'avancer avec les communes. Il ne faut pas uniquement voir que M. Christophe Rasch. Ce qu'il faut voir, c'est le mécanisme, c'est l'institution que les Conseiller(ère)s représentent ici, c'est le rôle que les Conseiller(ère)s ont vis-à-vis de la région et comment il(elle)s veulent s'inscrire dans cette action qui est de faire vivre un média dans la région. Elle croit qu'il faut bien comprendre que derrière chaque projet il y a toujours des personnes qui vont amener des idées et faire avancer les choses. Mais nous sommes là pour s'assurer que notre commune et que notre institution fonctionnent et qu'elles puissent aussi, à travers ce projet, offrir un média à la région et à notre population.

- M. Michel Girardet : déclare que pas plus tard que mardi passé il était dans la Commission qui siège au niveau du Conseil intercommunal. Il est mentionné dans le préavis de la Région de Nyon que ces investissements provoqueront une réduction des coûts de fonctionnement de CHF 80'000.-. Ce point ne figure pas dans le préavis de la Commune. Et justement ces mutualisations permettront de réduire le coût de fonctionnement. Il rappelle que dans le budget 2019 de la commune de Gland, il y a la somme de CHF 130'000.- pour soutenir NRTV. Donc si l'on peut réduire les coûts, peut-être que par la suite cela amènera aussi la possibilité de réduire la part que met actuellement la commune de Gland pour le soutien à NRTV, tout comme Nyon le fait aussi. Il pense qu'il faut également tenir compte de cet aspect. Si l'on peut réduire les coûts et bien c'est tant mieux pour tout le monde.
- M. Laurent Dorand : déclare, pour répondre à Mme la Municipale Christine Girod, que quand il parlait des deux titres, ce n'était pas le fait qu'ils ne soient pas écrits la même chose, mais le fait que dans ce cas-là on parle d'investissement pour des infrastructures de production pour NRTV et que finalement ce n'est pas pour NRTV. Là on achète du matériel pour une société qui s'appelle MediaGo Conseil SA, cela n'a rien à voir avec NRTV. Peut-être que NRTV utilisera ce matériel par le biais d'une collaboration, mais pour lui les termes sont faux. Et après, que le DISREN fasse quelque chose et bien tant mieux, ça fait plaisir à entendre ! Mais si le DISREN fait quelque chose pour les sociétés privées, ce ne sera plus de 900 entreprises dont il faudra tenir compte, mais de 5'000 entreprises situées dans les 47 communes.
- M. Gilles Davoine : déclare premièrement, pour information, qu'il y a 1'100 entreprises sur Gland et non 900, donc cela va coûter encore plus cher. Cela est faux. C'est comptablement, économiquement, financièrement et juridiquement faux. C'est Communyon qui aura cet actif de CHF 200'000.- dans ses comptes. C'est Communyon qui en aura la propriété. Après, si M. Laurent Dorand ne comprend pas ce qu'est la mutualisation, il peut lui offrir un dictionnaire. Ce que ce dernier déclare est faux. Ce n'est pas la société MediaGo Conseil SA, ce n'est pas CNN. Car, comme l'a dit Mme la Municipale Christine Girod, en cas de départ de cette mutualisation, et bien ces CHF 200'000.- seraient rendus à Communyon en valeur marchande, c'est-à-dire qu'effectivement c'est déprécié assez rapidement, mais ce sera rendu à Communyon, qui est une association de communes, dont tout le monde peut faire partie et dont la cotisation est de CHF 50.-. Ce n'est absolument pas une société privée. Donc c'est sympathique de vouloir essayer de tirer des arguments de cette manière là pour rallier des gens à sa cause, mais c'est totalement faux, erroné, c'est stupide. Il est désolé mais c'est absolument pas le cas, sinon M. Laurent Dorand aurait absolument raison, il faudrait financer, sur le principe de l'égalité de traitement, toutes les sociétés de la région et non seulement celles basées à Gland.

Après, on peut effectivement décider de faire quelque chose d'incohérent, de stupide et d'illogique. C'est-à-dire, comme M. Laurent Dorand le propose, de se dire que plutôt que d'acheter les biens et de bénéficier, comme l'a dit M. Michel Girardet, d'un coût de financement – que M. Laurent Dorand critique régulièrement – qui serait plus faible parce que justement on aurait acheté. Par exemple, si on achète une maison parce qu'on a de la chance d'avoir les fonds propres, cela va nous coûter moins cher que si on doit louer un appartement. On peut louer un appartement, il y a pas de souci. Cela sera plus cher, c'est bête, mais on peut le faire. C'est pour cela aussi que dans le rapport, quand on dit que c'est du quitte ou double, ce n'est pas tout à fait juste non plus, mais effectivement il y aurait cette possibilité là. Après si le Conseil communal n'accepte pas ce préavis ce soir, si Nyon n'accepte pas ou si la Région n'accepte pas le total, et bien Communyon pourrait revenir en demandant s'il est possible de faire une location. Mais à ce moment-là le budget de fonctionnement serait beaucoup plus élevé. Il y a actuellement cette immense possibilité, c'est juste inattendu, c'est génial, et c'est justement grâce à M. Christophe Rasch qu'il y a cette possibilité de pouvoir mettre CHF 200'000.- afin de bénéficier d'infrastructures qui en valent CHF 1,2 Mios, d'avoir un studio de qualité dont aucune autre télévision locale ne bénéficie en Europe, d'avoir des moyens de production que même la RTS n'a pas, et de pouvoir bénéficier de cela pour seulement CHF 200'000.-. En plus d'avoir la qualité la meilleure en Europe pour une télévision locale, le coût de fonctionnement pourrait baisser grâce à cela, ainsi qu'au jeu de synergies par rapport aux sponsors éventuels. Il invite dès lors les Conseiller(ère)s à ne pas écouter ce qui a été dit par M. Laurent Dorand car cela n'a aucun sens et d'accepter ce préavis, comme le recommande d'ailleurs la Commission technique.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 49 oui, 3 avis contraires, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 61 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour la création d'un pôle média à Gland et de nouvelles infrastructures de production pour Nyon Région Télévision, soit :

- 1. d'accorder le crédit d'investissement de CHF 50'000.- et d'autoriser la Municipalité à financer l'acquisition de nouvelles infrastructures de production pour Nyon Région Télévision.*

PREMIÈRE LECTURE

8. Préavis municipal n° 62 relatif à l'arrêté d'imposition 2020

- La séance est fixée au lundi 9 septembre 2019, à la salle 1 du bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion économique : connaître la vision (pourquoi pas disruptive) de la Municipalité »

- Mme Sabine Million-Courvoisier, rapporteur de la Commission technique, aimerait tout d'abord apporter une précision quant à la rédaction de ce rapport. La Commission s'est réunie en date du 10 juillet 2019, donc durant les vacances scolaires. Au vu de l'impossibilité de plusieurs des membres de la Commission de pouvoir rédiger le rapport, pour des questions de vacances, dans le délai imparti, il lui a été suggéré de le rédiger elle-même. En principe, le postulant n'a pas le droit de rédiger le rapport. Mais il s'agissait là d'un cas de force majeure afin de rendre le rapport dans le délai imparti.

Elle rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :

- qu'une communication régulière soit faite dans le cadre de Conseil communal concernant l'avancée du projet global relatif à ce postulat;
- qu'un listing des entreprises soit créé, à l'attention des citoyens (portail virtuel ?) et régulièrement mis à jour;
- que, en cas de sollicitation de la Municipalité par une entreprise, dans le cadre d'une problématique donnée, le système de réponse implémenté devra apporter une recherche commune de solution ainsi qu'un soutien proactif de la part du service.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.

- La discussion est ouverte.

- M. Gilles Davoine : aimerait juste apporter une information. La Municipalité a déjà rempli un vœu puisque la Loi sur l'exercice des activités économiques oblige de toute manière les communes à tenir un registre des entreprises, et le Règlement relatif à cette loi oblige les entreprises à s'annoncer. En plus, la commune a des ASP qui effectuent des contrôles lorsque les entreprises s'annoncent. La petite subtilité, qui sera corrigée avec le nouveau site Internet de la ville de Gland, c'est que ces informations ne peuvent pas être trouvées sur le site Internet de la Commune, mais sur celui de la Région de Nyon, sous les rubriques « économie », « entreprises », « répertoire des entreprises ». Des recherches en fonction du nom ou de la localisation sont possibles. Un lien vers ce répertoire sera prochainement mis sur le site Internet de la ville de Gland. à ce sujet. Il s'est trompé tout à l'heure, il y a 1'110 entreprises répertoriées à ce jour à Gland. Donc un registre existe bien et il s'agit de toute façon une obligation légale.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : pense que certain(e) Conseiller(ère)s connaissent son penchant pour le développement durable, et elle est dès lors vraiment ravie de lire que la Municipalité intègre l'économie circulaire. Néanmoins, ce type d'économie ne se limite pas à un espace de co-working, voire de FabLab ou de Fab City. Elle invite donc également la Municipalité à se pencher sur l'existant, c'est-à-dire les entreprises implantées à Gland, et à étudier la possibilité de collaborer avec elles sur ce sujet de l'économie circulaire, voire à les aider à se coordonner ensemble. Elle invite aussi la Municipalité à s'entourer de spécialistes de l'économie circulaire et à intégrer des réseaux, comme le Circular Economy Switzerland, qui d'ailleurs organise un forum demain, et qui met en relation les collectivités et les entreprises, les organisations envers la société civile. Et puis éventuellement de regarder ce qu'il en est avec le label « Cité de l'énergie » et les actions qui sont mises en place actuellement par la Commune. Il y a certainement des synergies entre ces points et c'est une thématique à son avis très transversale.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier.

- Le président rappelle à la Municipalité que les vœux ne donnent pas lieu à contrainte, mais il serait toutefois apprécié qu'il en soit tenu compte.

10. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Froidevaux intitulé « Pour la définition d'une politique communale en matière de gestion des déchets »

- La séance est fixée au mercredi 4 septembre 2019 à 19h00, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. Dans la mesure où il semblerait que le postulant ne pourra pas être disponible à cette date, il invite les membres de la Commission à se réunir afin de trouver un terrain d'entente.

La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Patrick Wegmann, UDC

Membres : Mme Christelle Giraud-Nydegger, GdG – M. Jean-Philippe Genoud, GdG – Mme Anna Beutler, PLR – M. Yves Froidevaux, PS-Les Verts-POP.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Messmer intitulée « Politique culturelle instaurée ces dernières années sur le territoire de notre commune, et quel avenir ? »

- Le président déclare que M. Patrick Messmer étant absent ce soir pour des raisons qui ne regardent que lui, ce dernier lui a envoyé hier soir un message lui demandant la possibilité de transmettre le texte qu'il a rédigé s'agissant de la réponse de la Municipalité à son interpellation à un membre du groupe GdG qui pourrait la lire à sa place, étant donné qu'il serait absent ce soir. Cet après-midi, M. Patrick Messmer a pris contact par mail avec Mme Christelle Giraud-Nydegger, cheffe de groupe, ainsi qu'avec M. Pierre-Alain Bringolf. Après discussion avec ces derniers, il semblerait que le groupe GdG ne souhaite pas lire ce document préparé par M. Patrick Messmer. Il invite donc Mme la Municipale Isabelle Monney à prendre la parole sur ce point.
- Mme Isabelle Monney : déclare que cette interpellation a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 9 mai 2019. Elle estime que la Municipalité a fait son travail puisqu'elle a répondu par écrit, de façon très constructive, avec également passablement de chiffres qui détaillent l'évolution de la culture sur une dizaine d'années. Les Conseiller(ère)s peuvent dès lors imaginer le travail que cela a demandé aux différents Services de la commune, particulièrement le Service des finances ainsi que le Service de la culture. Le 27 juin dernier M. Patrick Messmer a évoqué la chaleur et a demandé à ce que l'on reporte la discussion sur cette interpellation à ce soir. Malheureusement ce soir il n'est pas là. Elle estime que la Municipalité a fait son travail et la Municipalité aimerait que ce sujet soit traité ce soir.
- La discussion est ouverte sur cette proposition. Le président explique que, à l'issue de cette discussion, aucune de décision ne sera prise et qu'il n'y aura aucun vote dans la mesure où il s'agit d'une interpellation. M. Patrick Messmer ne peut pas défendre son point de vue ce soir. Après avoir écouté les propos de Mme la Municipale Isabelle Monney, le président estime pour sa part qu'effectivement la Municipalité a fait son travail. La réponse fournie est satisfaisante au plus haut point et il pense que M. Patrick Messmer, quels que soient les propos qu'il aurait défendus ce soir, n'aurait pas pu aller contre cette réponse. Le président estime donc que cette interpellation est close et il invite les chefs du groupe GdG à prendre contact avec M. Patrick Messmer pour savoir dans quelle direction il souhaite aller par rapport à son interpellation, mais il semblerait déjà qu'il envisage de continuer sur cette lancée avec une motion pour une prochaine date.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : aimerait dire, juste pour ajouter ce point au procès-verbal, que ce n'est pas que les membres du groupe GdG n'ont pas envie de lire le texte de M. Patrick Messmer. Ce texte émanant de M. Patrick Messmer, les membres du groupe GdG n'ont pas envie de prendre la parole en son nom.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

DIVERS

12. Nomination d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC)

Suite à la démission de Mme Caroline Félix en date du 26 juin 2019, le poste est à repourvoir.

- Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, M. Nicolas Aeschmann propose la candidature de Mme Stella Motta Larrivé.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote.

Résultat

A l'unanimité, Mme Stella Motta Larrivé est nommée déléguée au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

13. Nomination d'un(e) membre de la Commission chargée d'examiner les pétitions qui sont adressées au Conseil

Suite à l'élection de M. Maurizio Di Felice en tant que président du Conseil communal lors de la séance du 27 juin 2019 pour l'année 2019-2020, le poste est à repourvoir.

- Au nom du groupe UDC, Mme Anna Pallotta Ladisa propose la candidature de M. Jean-Marc Guibert.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote.

Résultat

A l'unanimité, M. Jean-Marc Guibert est élu membre de la Commission chargée d'examiner les pétitions qui sont adressées au Conseil.

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

14. Divers et propositions individuelles

Avant de passer la parole aux Conseiller(ère)s souhaitant s'exprimer, le président propose de faire un focus sur quelques activités de ces prochains jours :

- le 30 août : afterwork et portes-ouvertes chez les pompiers pour célébrer les 150 ans de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers, dès 17h00, à la caserne de Montoly,
- le 7 septembre : brocante à la déchetterie, de 10h00 à 12h00,
- le 7 septembre toujours : portes ouvertes à la Villa Rose ainsi qu'au Fort Fontana, de 10h00 à 16h00,
- le 9 septembre, au Buffet de la Gare, à 18h30, le Comité local de Gland invite la population à une séance d'information en vue de la votation populaire « Pour des multinationales responsables »,
- le 10 septembre : don du sang à Montoly, de 14h00 à 19h00. Un don du sang pouvant sauver 3 vies, le président encourage les personnes, si leur santé le leur permet, à faire ce geste.
- les 1^{er} et 2 octobre : Troc Amical à Montoly. C'est l'occasion de vendre ou d'acheter des vêtements pour enfants et adolescents ainsi que tout matériel pour bébé.

Le président relève qu'il y a bien sûr d'autres activités qui se déroulent à Gland et il invite les Conseiller(ère)s à consulter l'agenda figurant sur le site Internet de la Commune et à faire part de manifestations ou actions qui leur tiennent à cœur.

Le président passe ensuite la parole à qui veut bien la prendre.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare que Mme Anna Beutler, Mme Caroline Félix et elle-même, membres de la Commission de l'énergie, souhaitent partager avec les Conseiller(ère)s quelques inquiétudes. Suite au renouvellement du label « Cité de l'énergie » en octobre 2017, l'Administration communale s'est attachée à poursuivre le plan d'actions défini pour atteindre le label « Gold » dans les prochaines années. Environ 150 actions et projets sont en cours au sein de l'Administration. Il est rappelé ici que le label « Cité de l'énergie » est intéressant pour la Commune puisqu'il lui donne accès à des avantages financiers non négligeables, via des subventions cantonales et fédérales qui permettent de mettre en œuvre des mesures de politiques énergétiques et climatiques en ville de Gland. Ce dossier est géré pour l'essentiel par la déléguée à l'énergie, Mme Anne Christelle de Savignac. La Commission de l'énergie a récemment appris que la déléguée à l'énergie était en arrêt maladie depuis près de 5 mois. Cette situation inquiète la Commission. En effet, les membres de cette dernière n'ont pas été consultés depuis le mois d'octobre 2018 et ils se demandent dès lors qui, à

l'heure actuelle ou durant les derniers 5 mois, a pris en charge les missions de la déléguée à l'énergie. Les Conseiller(ère)s ont appris aujourd'hui l'engagement d'un assistant. Saura-t-il reprendre cette charge en tant qu'assistant ? Comment la Municipalité envisage-t-elle d'améliorer la communication avec la Commission dans les prochains mois ?

- M. Thierry Genoud : répond qu'il n'y a pas que la Commission de l'énergie qui s'inquiète de cette absence, laquelle n'est pas de 5 mois mais de 4 mois à partir de demain. Il est vrai qu'il est regrettable, pour le programme « Cité de l'énergie », de ne pas avoir son pilote, de ne pas avoir la personne qui s'occupe de faire avancer les choses puisqu'il y a de nombreuses actions à réaliser. Ce ne sont pas seulement les subventions qui sont dans la « Cité de l'énergie », c'est aussi toute une manière de gérer les sites eux-mêmes. La première tâche de M. Miguel Ayala, qui débutera son activité lundi prochain, sera certainement de se mettre au courant. Il est engagé comme assistant et non comme délégué, donc il a un potentiel non négligeable pour reprendre certaines tâches qui n'ont pas été menées à bien pendant ces 4 mois d'absence. Le Service s'est réparti les différentes actions et les différentes tâches, mais il est évident que, avec une personne manquante pendant aussi longtemps, le Service n'a pas réussi à mener à bien toutes les actions qui étaient prévues. La Municipalité se réjouit de l'arrivée de M. Miguel Ayala et se réjouit également de savoir si Mme Anne Christelle de Savignac pourra reprendre sa place, qu'elle tenait parfaitement bien jusqu'à maintenant. Des nouvelles sont attendues probablement demain, dans la mesure où il s'agit du dernier jour de travail du mois, et les Conseiller(ère)s seront tenu(e)s au courant lors de la prochaine séance du Conseil communal. La Municipalité voit d'un bon œil l'arrivée de M. Miguel Ayala pour prendre certaines tâches dans le cadre de la « Cité de l'énergie ».
- M. Gérald Cretegy : déclare que dans la droite ligne des préoccupations du label « Cité de l'énergie » et des questions énergétiques, il y a également toutes les préoccupations qui concernent la pollution lumineuse. A ce sujet, il rappelle que dans la nuit du 26 au 27 septembre prochain, une action aura lieu au niveau du Grand Genève. Sur les 209 communes que compte le Grand Genève, dont Gland fait partie, entre 110 et 120 communes vont éteindre leurs lumières pendant la nuit. Quelques communes feront des extinctions totales, d'autres des extinctions partielles, étant donné que personne n'est tout à fait d'accord sur le degré de responsabilité qu'il pourrait y avoir pendant cette nuit éteinte. A Gland, il est prévu de ne pas rallumer l'éclairage public à la tombée de la nuit, et ceci jusqu'à 23h00. Il s'agira donc d'une extinction partielle au niveau de toute la commune. Il est espéré que la nuit sera belle pour pouvoir observer les étoiles d'une autre manière que lorsque l'éclairage public est allumé, ainsi que pour se sensibiliser à ces moments qui sont particuliers, quand il fait nuit noire. La Municipalité réfléchit actuellement à la mise sur pied de diverses animations et des informations seront très rapidement données à la population.
- M. Evan Lock : aimerait revenir sur l'épisode des Gens du voyage. C'est passé, c'est fini, ils sont partis, tout va bien. Mais il lui intéresserait de savoir ce qui va se passer dans le futur. La Municipalité va-t-elle éventuellement trouver des pistes pour peut-être mieux les accueillir et faire en sorte de ne pas toujours se retrouver devant le fait accompli, sachant que quand ils arrivent et sont installés, on ne peut pas faire autrement. Surtout, l'endroit du stand de tir n'est pas forcément le meilleur endroit, en plus que, apparemment, ils voulaient envahir le terrain de foot. Soit on dit que c'est fini, qu'on ne fait rien, qu'on attend l'année prochaine, ou soit au contraire on fait une réflexion à ce sujet. Dans la mesure où l'on sait déjà, d'après les discussions qui ont eu lieu avec les Gens du voyage, qu'ils vont revenir, ne faudrait-il pas prévoir un endroit mieux adapté et prévoir de réagir ?
- Mme Jeannette Weber : répond que la Municipalité est tout à fait consciente du problème et est en train de discuter afin de voir ce qu'elle pourrait mettre en place et ce qu'il pourrait y avoir comme règlement. Le grand problème est qu'il y a quand-même un flou juridique quant à l'accueil des Gens du voyage. La Municipalité va voir s'il est éventuellement possible de trouver une autre place, mais cela est assez difficile actuellement à Gland, et va essayer de trouver un moyen pour peut-être les empêcher d'aller là-bas sans qu'ils ne puissent être stoppés avant ou sans que des discussions aient pu avoir lieu avant. La Municipalité va sérieusement prendre en main ce dossier.

- M. David Biemmi : rebondit un peu sur ce sujet. Il n'a rien de personnel contre les Gens du voyage. Par contre, lors d'une promenade avec ses enfants vers le stand de tir, il a quand-même noté différentes choses qui n'avaient pas lieu d'être, entre autre dans le petit ruisseau situé à proximité, où il y avait d'étranges couleurs qui ressemblaient à des produits vaisselle et autres. Il s'inquiète aussi pour le côté pollution finalement. Qu'on leur mette à disposition des conteneurs sans sacs blancs et qu'après on fasse le tri nous-mêmes, c'est peut-être ce qui était prévu. Mais là, photographies à l'appui, il y a de tout. Le fait pour les garçons d'aller uriner derrière un arbre n'est peut-être pas trop un problème, mais le fait que l'on pollue le ruisseau parce que l'on vient faire son linge ou la vaisselle avec des produits, personnellement cela le touche plus.
- M. Thierry Genoud : a eu la chance hier soir d'aller dans une commune voisine, qui se trouve un peu plus à l'est, qui fête cette année ses 700 ans d'existence, à savoir Rolle. Il engage vivement les Conseiller(ère)s à aller voir la Revue du 700^{ème}, qui est d'une très bonne qualité, avec un bon rythme, et cela vaut vraiment la peine d'aller y assister. Une dizaine de représentations seront encore jouées jusqu'au 22 septembre et c'est vraiment l'occasion de passer un bon moment. Pour les autorités, que ce soit au niveau du Conseil communal ou de la Municipalité, cela peut leur laisser entrevoir ce qui peut leur arriver lors d'une revue, c'est toujours assez marrant et assez entraînant. Il invite dès lors chacun à se rendre au Casino à Rolle pour voir cette très bonne revue.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller(ère)s au jeudi 3 octobre 2019 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h20.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Maurizio Di Felice

Karine Teixeira Ferreira